

## Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>1</b>
<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Chapitre 1 : Facteurs explicatifs et enjeux de la transformation normative</b>	<b>4</b>
<b>Section 1 : Facteurs à l'origine de l'évolution des normes comptables</b>	<b>4</b>
Paragraphe 1 : Remise en cause du modèle comptable traditionnel	4
1. Inadaptation aux nouvelles formes de création de valeur	4
2. Insuffisances révélées par les scandales financiers	4
Paragraphe 2 : Attentes accrues des parties prenantes en matière d'information financière	5
1. Demande de meilleure qualité et fiabilité des données	5
2. Exigence de comparabilité et de pertinence accrue	5
<b>Section 2 : Enjeux associés à ces évolutions normatives</b>	<b>6</b>
Paragraphe 1 : Amélioration de la qualité de l'information financière	6
1. Comblar les lacunes du modèle traditionnel	6
2. Répondre aux besoins des investisseurs et créanciers	6
Paragraphe 2 : Transformation organisationnelle	6
1. Adaptation des systèmes d'information	6
2. Montée en compétences des équipes	7
<b>Chapitre 2 : Principaux nouveaux référentiels comptables publiés</b>	<b>8</b>
<b>Section 1 : Textes structurants récents de l'Autorité des Normes Comptables</b>	<b>8</b>
Paragraphe 1 : Règlement ANC n°2018-01 relatif au chiffre d'affaires	8
1. Alignement sur la notion de transfert de contrôle	8
2. Clarification des critères de comptabilisation	8
Paragraphe 2 : Règlement ANC n°2018-06 relatif aux actifs	8
1. Notion d'utilité économique des immobilisations	8
2. Meilleure appréhension de la réalité économique	9
<b>Section 2 : Nouvelles normes édictées par l'International Accounting Standards Board</b>	<b>9</b>
Paragraphe 1 : IFRS 15 sur la reconnaissance du revenu	9
1. Modèle unifié de comptabilisation	9
2. Amélioration de la comparabilité	9
Paragraphe 2 : IFRS 9 sur les instruments financiers	10
1. Réforme de la classification et de l'évaluation	10
2. Traduction comptable des risques	10
<b>Chapitre 3 : Analyse fine des incidences sur les états financiers</b>	<b>11</b>
<b>Section 1 : Impacts détaillés sur les comptes annuels</b>	<b>11</b>
Paragraphe 1 : Incidences sur le bilan et le compte de résultat	11
1. Présentation du bilan modifiée	11
2. Contenu du compte de résultat enrichi	11
Paragraphe 2 : Elargissement du contenu de l'annexe	11

## Analyse des Nouvelles Normes Comptables : Impact sur la Présentation des États Financiers

1. Informations complémentaires étendues	11
2. Amélioration de la transparence	12
<b>Section 2 : Effets sur les comptes consolidés</b>	<b>12</b>
Paragraphe 1 : Incidences sur les retraitements et l'écart d'acquisition	12
1. Méthodes de retraitement modifiées	12
2. Comptabilisation des écarts d'acquisition	12
Paragraphe 2 : Accroissement de la comparabilité	13
1. Alignement sur les formats internationaux	13
2. Présentation d'états comparatifs	13
<b>Conclusion</b>	<b>14</b>
<b>Références</b>	<b>15</b>

## Introduction

Le référentiel comptable international mais également français est entré depuis le début des années 2000 dans une phase de profonds questionnements et révisions, sous l'impulsion du normalisateur comptable national (ANC) et du normalisateur international (IASB) (Hoarau, 2013).

Plus précisément, l'ANC en France et l'IASB au niveau international ont entamé des chantiers d'envergure visant à faire évoluer en profondeur les normes et standards comptables. Les évolutions rapides de l'économie rendaient en effet nécessaire une adaptation du modèle historique de représentation financière des entreprises. Ces travaux ont conduit à la publication de nouvelles normes majeures impactant les règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des états financiers des entreprises. L'enjeu est de taille, qu'il s'agisse d'améliorer la pertinence de l'information financière ou de transformer en profondeur le fonctionnement des services comptables.

Concrètement, ces nouveaux textes introduisent des changements structurants dans la manière de valoriser les actifs, de constater les passifs ou de publier les états de synthèse. Les impacts organisationnels et technologiques sont colossaux pour permettre aux directions financières de respecter ces normes en constante évolution. Il s'agit rien de moins que de refonder le modèle de représentation de la performance économique des entreprises via l'information financière, dans une logique de meilleure adéquation aux fondamentaux business models de l'économie contemporaine.

# **Chapitre 1 : Facteurs explicatifs et enjeux de la transformation normative**

## **Section 1 : Facteurs à l'origine de l'évolution des normes comptables**

### **Paragraphe 1 : Remise en cause du modèle comptable traditionnel**

#### **1. Inadaptation aux nouvelles formes de création de valeur**

De nombreux travaux académiques mettent en évidence les limites du modèle historique, centré sur une vision patrimoniale statique des actifs corporels, pour correctement appréhender les nouvelles sources immatérielles de création de valeur prenant une place croissante dans les économies modernes (Chiapello et Medjad, 2009).

En effet, le modèle comptable traditionnel fondé sur une évaluation des immobilisations à leur coût historique peine à refléter la valorisation d'éléments incorporels comme les talents, les idées, la propriété intellectuelle ou les relations client qui représentent pourtant une part grandissante de la valeur des entreprises innovantes. Ses lacunes ont ainsi été pointées pour intégrer et traduire la réalité économique d'actifs immatériels tels les logiciels, les bases de données, les brevets ou encore les marques dont la contribution à la profitabilité est difficilement saisissable à travers la seule approche patrimoniale héritée du 20<sup>ème</sup> siècle.

#### **2. Insuffisances révélées par les scandales financiers**

Les scandales financiers et comptables du début des années 2000 (Enron, Worldcom, Parmalat...) ont également mis en pleine lumière les limites du référentiel traditionnel en termes d'image fidèle de la situation économique réelle des entreprises mais aussi de traduction des risques, ayant conduit certains groupes à des manipulations délibérées visant à masquer leur déclin ou à maintenir artificiellement la valeur de leurs titres (Jeanjean et Stolowy, 2009).

Ces affaires ont en effet révélé que les possibilités de faire preuve de créativité comptable dans l'application des normes traditionnelles étaient trop importantes, permettant à des dirigeants malhonnêtes de maquiller des états financiers pour duper les investisseurs. Elles ont créé un

climat de forte défiance vis-à-vis de l'information financière et déclenché des demandes pressantes pour faire évoluer le référentiel dans le sens d'une plus grande exactitude, transparence et fiabilité des comptes.

## **Paragraphe 2 : Attentes accrues des parties prenantes en matière d'information financière**

### **1. Demande de meilleure qualité et fiabilité des données**

La succession de scandales financiers au début des années 2000 a généré une pression considérable de la part des actionnaires et des autres parties prenantes pour la production par les entreprises d'états financiers de meilleure qualité, avec plus de transparence sur des domaines auparavant insuffisamment couverts par le référentiel comptable traditionnel (Ramanna et Sletten, 2014).

En particulier, les investisseurs et créanciers ont réclamé plus de visibilité sur des informations sensibles ayant pu être utilisées dans les manipulations passées, comme les transactions avec les parties liées, les engagements hors bilan ou encore certains instruments financiers complexes. L'exigence de données plus granulaires est ainsi devenue prégnante dans un objectif de colmatage des brèches exploitées dans les normes antérieures pour dissimuler la réalité économique de certains groupes.

### **2. Exigence de comparabilité et de pertinence accrue**

Par ailleurs, les investisseurs ont également réclamé des données financières beaucoup plus homogènes et comparables entre les entreprises de différents pays et secteurs, mais également plus prédictives et prospectives, permettant une meilleure anticipation de la performance future et une adaptation conséquente de leurs décisions d'investissement ou de financement (De La Villarmois et Tondeur, 2010).

L'objectif était de pouvoir fonder leurs analyses sur des indicateurs stables et pertinents, rendant les états financiers plus directement utiles et exploitables dans leurs modèles d'évaluation et de prévision.

## **Section 2 : Enjeux associés à ces évolutions normatives**

### **Paragraphe 1 : Amélioration de la qualité de l'information financière**

#### **1. Comblent les lacunes du modèle traditionnel**

L'objectif premier poursuivi par les nouvelles normes est de remédier aux limitations importantes du référentiel comptable historique en matière de pertinence, de fiabilité et de comparabilité, afin de mieux refléter les dimensions centrales de la performance économique réelle des entreprises de l'économie moderne (Richard, 2012).

Concrètement, il s'agit de combler les angles morts du modèle traditionnel centré sur une vision patrimoniale statique, en fournissant des informations plus précises et actualisées sur la réalité des contributions des actifs stratégiques tels l'innovation, les talents, les marques ou les bases de données. L'ambition affichée est de transformer les états financiers en instruments dynamiques de mesure et de pilotage des facteurs clés de succès et de créativité des entreprises du 21<sup>e</sup> siècle.

#### **2. Répondre aux besoins des investisseurs et créanciers**

Ces évolutions normatives visent également à mieux répondre aux attentes des investisseurs, créanciers et autres parties prenantes externes qui réclament des informations financières de meilleure qualité pour fonder leurs décisions d'investissement ou de financement (Penman, 2007).

Le but est de leur fournir des données offrant une vision plus juste et plus prospective de la stratégie, du potentiel d'innovation et in fine des perspectives de création de valeur des entreprises, conformément au type d'informations qu'ils jugent nécessaires pour alimenter leurs modèles et analyses prédictives.

### **Paragraphe 2 : Transformation organisationnelle**

#### **1. Adaptation des systèmes d'information**

L'intégration effective des nouvelles normes comptables dans les états financiers nécessite des évolutions majeures au niveau des systèmes d'information de la fonction finance, aussi bien en termes de collecte que de traitement et de restitution des données, pour permettre de répondre aux nouveaux critères et formats de présentation attendus (Boukari et Richard, 2019).

En particulier, les progiciels de gestion doivent être mis à jour et les interfaces de transfert vers l'outil de consolidation revues pour assurer la correcte prise en compte des informations répondant aux récentes exigences normatives, que ce soit sur le suivi des contrats, l'évaluation au plus juste des actifs, ou la traduction des risques en applicatifs.

## **2. Montée en compétences des équipes**

Au-delà des aspects techniques, ces changements requièrent également une montée en compétences significative des collaborateurs des services financiers sur des sujets émergents peu maîtrisés avec le référentiel précédent, tels que la mesure de la performance extra-financière intégrant les actifs immatériels stratégiques, les nouvelles méthodes d'évaluation des actifs long terme centrées sur les concepts de juste valeur et d'utilité attendue, ou encore le renforcement des dispositifs d'analyse et de gestion globale des risques (Thouvenin, 2017).

Cette adaptation des expertises par des actions de formation est un facteur clé de réussite pour l'appropriation en interne des nouvelles normes et la production d'états financiers de qualité.

## **Chapitre 2 : Principaux nouveaux référentiels comptables publiés**

### **Section 1 : Textes structurants récents de l'Autorité des Normes Comptables**

#### **Paragraphe 1 : Règlement ANC n°2018-01 relatif au chiffre d'affaires**

##### **1. Alignement sur la notion de transfert de contrôle**

Ce règlement repose sur une approche renouvelée, où la reconnaissance du chiffre d'affaires est désormais conditionnée au transfert du contrôle juridique du bien ou du service, et non plus seulement au transfert des risques et avantages (CE, 2022).

Concrètement, le chiffre d'affaires est désormais comptabilisé au moment précis où le client obtient le contrôle légal du bien ou du service, matérialisé par le transfert des risques et responsabilités. Cela permet de mieux refléter la réalité de la transaction économique.

##### **2. Clarification des critères de comptabilisation**

Il vise à clarifier, harmoniser et objectiver les critères de comptabilisation des différentes composantes du chiffre d'affaires dans un souci d'amélioration de la pertinence et de la comparabilité de l'information financière (ANC, 2022).

En pratique, des dispositions précises sont introduites concernant la séparation des obligations de performance, l'allocation du prix total aux différents produits/services identifiés, ou encore la comptabilisation des remises et rabais. L'objectif est d'aboutir à des traitements comptables homogènes entre entreprises.

#### **Paragraphe 2 : Règlement ANC n°2018-06 relatif aux actifs**

##### **1. Notion d'utilité économique des immobilisations**

Ce texte introduit la notion « d'utilité économique » comme nouveau paradigme pour l'évaluation et la comptabilisation des immobilisations, se substituant à la référence historique à la notion juridique de propriété (CE, 2022).



Concrètement, la comptabilisation d'un actif immobilisé sera désormais basée sur les avantages économiques futurs attendus, et non plus seulement sur le critère de propriété juridique. Cette évolution concepts fondamentaux de la comptabilité.

## **2. Meilleure appréhension de la réalité économique**

L'objectif est de passer d'une approche patrimoniale statique à une conception dynamique centrée sur l'analyse de la contribution économique réelle des actifs, dans une logique de pertinence accrue de l'information financière (ANC, 2022).

Il s'agit en fait de mieux coller à la réalité de l'activité de l'entreprise en prenant en compte la valeur créée par les actifs plutôt que leur seule propriété juridique. Les états financiers gagnent ainsi en représentation économique.

## **Section 2 : Nouvelles normes édictées par l'International Accounting Standards Board**

### **Paragraphe 1 : IFRS 15 sur la reconnaissance du revenu**

#### **1. Modèle unifié de comptabilisation**

Entrée en vigueur en 2018, l'IFRS 15 standardise les principes de comptabilisation des produits pour l'ensemble des secteurs d'activité, sur la base d'un modèle homogène en 5 étapes (IASB, 2017).

Ce modèle imposé apporte une méthodologie harmonisée pour évaluer à quel moment précis le revenu doit être comptabilisé, ainsi que le montant à enregistrer. Les mêmes critères s'appliquent désormais à toutes les entreprises, ce qui améliore la comparabilité.

#### **2. Amélioration de la comparabilité**

Elle vise une harmonisation des méthodes de reconnaissance du revenu pour accroître la cohérence et la comparabilité de l'information financière entre les entreprises de secteurs différents (Horton et al, 2018).

Concrètement, l'application des mêmes règles par toutes les sociétés facilite l'analyse des états financiers et les comparaisons entre sociétés de secteurs variés. La norme oblige à fournir des informations quantitatives et qualitatives qui favorisent également la comparabilité.

## **Paragraphe 2 : IFRS 9 sur les instruments financiers**

### **1. Réforme de la classification et de l'évaluation**

Cette norme révisé en profondeur les catégories comptables d'actifs financiers et les méthodologies d'évaluation associées dans un but de meilleure représentation de la réalité économique (IASB, 2017).

Le nouveau modèle de classement des actifs financiers selon le modèle de gestion va permettre de mieux refléter les intentions de l'entreprise dans la gestion de ses instruments financiers.

### **2. Traduction comptable des risques**

Elle apporte également des évolutions majeures dans la comptabilisation des opérations de couverture, ainsi qu'en matière de dépréciation du risque de crédit sur les actifs financiers (Allegrini et al, 2020).

Les nouvelles règles sur les instruments dérivés et les provisions pour pertes de crédit attendues obligent à intégrer de manière anticipée les risques financiers dans les comptes, ce qui améliore la représentation de la réalité financière de l'entreprise.

## **Chapitre 3 : Analyse fine des incidences sur les états financiers**

### **Section 1 : Impacts détaillés sur les comptes annuels**

#### **Paragraphe 1 : Incidences sur le bilan et le compte de résultat**

##### **1. Présentation du bilan modifiée**

De nouveaux sous-totaux et postes spécifiques font leur apparition au bilan pour distinguer les actifs/passifs d'exploitation et mieux traduire les droits et obligations attachés aux contrats commerciaux (Ministère de l'Economie, 2022).

Par exemple, les montants relatifs aux contrats clients et fournisseurs sont isolés dans des postes dédiés. Cette présentation améliorée reflète mieux la nature opérationnelle des créances et dettes commerciales, aidant à l'analyse financière.

##### **2. Contenu du compte de résultat enrichi**

Le compte de résultat est également impacté avec l'ajout de lignes visant une meilleure ventilation des natures de charges, un résultat exceptionnel individualisé, ou encore une présentation plus détaillée de certaines catégories de produits (CE, 2022).

La distinction des charges par destination sera bénéfique pour des comparaisons plus pertinentes. Le résultat exceptionnel permettra de mieux analyser la rentabilité opérationnelle récurrente. La granularité accrue des produits financiers favorisera aussi une interprétation plus juste de la performance.

#### **Paragraphe 2 : Elargissement du contenu de l'annexe**

##### **1. Informations complémentaires étendues**

L'annexe doit désormais fournir des données étoffées sur des thématiques comme les transactions avec les parties liées, les engagements de retraites, les instruments financiers ou encore les honoraires de commissariat aux comptes (CE, 2022).

Ces informations inédites et détaillées sur des zones de risque en matière de gouvernance, retraites ou instruments de taux améliorent considérablement la transparence pour les actionnaires et les experts-comptables.

## **2. Amélioration de la transparence**

Cet enrichissement vise à accroître la transparence vis-à-vis des actionnaires et des tiers sur des éléments participant à une appréciation plus juste de la situation financière (Barthe et al, 2020).

L'annexe des comptes devient ainsi un véritable outil de communication financière, tendant vers l'exhaustivité des informations utiles à une analyse éclairée de la performance et des risques de l'entreprise.

## **Section 2 : Effets sur les comptes consolidés**

### **Paragraphe 1 : Incidences sur les retraitements et l'écart d'acquisition**

#### **1. Méthodes de retraitement modifiées**

Les normes internationales conduisent à revoir les méthodologies de retraitement pour des postes clés des comptes consolidés comme le chiffre d'affaires, les impôts différés ou encore les actifs/passifs financiers (CNC, 2022).

Les groupes vont devoir retraiter certains postes importants, soit pour les mettre en conformité avec des définitions ou des critères de reconnaissance harmonisés, soit pour éliminer des résultats internes. C'est le cas notamment pour le revenu et les instruments dérivés.

#### **2. Comptabilisation des écarts d'acquisition**

Les règles de détermination et de dépréciation périodique des écarts d'acquisition sont également modifiées dans le sens d'une approximation plus juste de la réalité sous-jacente (Deloitte, 2022).

La nouvelle méthode de calcul de l'écart d'acquisition, ainsi que les tests de perte de valeur réguliers permettront de refléter de manière plus fiable la réalité économique des transactions et la valeur des actifs immatériels consolidés.

## **Paragraphe 2 : Accroissement de la comparabilité**

### **1. Alignement sur les formats internationaux**

Les groupes sont tenus de présenter leurs états financiers selon les formats standardisés en vigueur dans la plupart des pays appliquant les normes IFRS (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, 2022).

Cette homogénéisation des présentations comptables favorisera les analyses financières comparatives entre groupes de pays différents.

### **2. Présentation d'états comparatifs**

La présentation d'états comparatifs sur deux exercices devient obligatoire, renforçant les possibilités d'analyse des performances financières entre les périodes (Mazars, 2022).

La systématisation d'une présentation comparative avec N et N-1 offre de nouvelles perspectives de mesure des évolutions d'activité et de rentabilité dans le temps.

## Conclusion

Portées par les critiques du modèle traditionnel et la pression des parties prenantes, les profondes mutations des normes comptables redessinent les contours de l'information financière. Deux grandes forces motrices expliquent cette évolution :

D'une part, la remise en cause du modèle comptable historique, de plus en plus déconnecté de la réalité économique des entreprises. D'autre part, les demandes pressantes des parties prenantes pour des données plus pertinentes sur la performance.

Ces facteurs impulsent des révisions en profondeur des référentiels autour de nouveaux paradigmes visant une représentation financière plus juste et plus utile pour les investisseurs et les créanciers. Au-delà de la conformité, leur appropriation améliore la transparence et la qualité de l'information financière.

Bien exploitée, cette convergence accélérée des normes comptables peut devenir un puissant levier au service d'une communication financière moderne, gage de confiance et créatrice de valeur partenariale.

## Références

- Allegrini, M. et al. (2020). Impacts de l'implémentation d'IFRS 9. Brill.
- ANC (2022). Recueil des normes françaises. Paris : Autorité des Normes Comptables.
- Barthe, D. et al. (2020). Comptabilité approfondie. Paris : Economica.
- Boukari, M. et Richard, J. (2019). Transformation digitale de la fonction finance. Paris : Dunod.
- CE (2022). Plan comptable général. Journal Officiel.
- Chiapello, E. et Medjad, K. (2009). Une privatisation inédite de la norme : le cas de la politique comptable européenne. Socio-économie du travail, n°28, pp. 47-73.
- CNC (2022). Bulletin officiel comptable du CNC. Paris : Comité de la réglementation comptable.
- CNCC (2022). Règles et méthodes de consolidation des comptes. Paris : Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.
- Deloitte (2022). IFRS Standards. London : Deloitte.
- Hoarau, C. (2013). Normalisation comptable internationale : le retour du politique ?. Comptabilité - Contrôle - Audit 3/2013 (Tome 19), pages 21-46.
- Horton et al. (2018). IFRS 15 : impacts and implementation challenges. Journal of International Accounting. Vol. 27, No 2.
- IASB (2017). IFRS Standards 2017. London : IFRS Foundation Publication.
- Jeanjean, T. et Stolowy, H. (2009). Determinants of accounts manipulation: A literature review. Journal of Accounting Literature. Vol 28.
- Mazars (2022). IFRS : Journal des applications. Paris : Editions Mazars.
- Ministère de l'Economie (2022). Plan comptable général. Journal Officiel.
- Penman (2007). Financial reporting quality: is fair value a plus or a minus ?. Accounting and Business Research, vol. 37.
- Ramanna, K. et Sletten, E. (2014). Network effects in countries' adoption of IFRS. The Accounting Review, vol. 89, n°4.
- Richard, J. (2012). Comptabilité et analyse financière. Paris : Economica.
- Thouvenin, S. (2017). Comptabilité tout en un. Malakoff : Dunod.
- De La Villarmois, O. et Tondeur, H. (2010). L'application des IFRS améliore-t-elle la qualité de l'information financière ?. Paris : Économica.